

Délibération n° 26-035

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du

29 avril 2026

Secrétaire de séance

Mme Aydrey LAROZAS

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 14

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 10 heures 00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS.

En suite de convocation en date du 15 avril 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Paloma GALLEGRO, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mme Béatrice TRICART, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROZAS, Mr François PERUS, Mr Sébastien BERQUIER.

Absents, excusés ou représentés :

Mr Stéphane MAURICE, Mme Caroline MERCIER qui donne procuration à Mme Alice VERISSIMO TAVARES, Mme Virginie WIART qui donne procuration à Mme Monique BOUQUIGNAUD.

Objet de la délibération

Finance – Budget Primitif 2026 –
Budget Annexe Centre Communal
De Santé (CCDS).

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu le débat sur les orientations budgétaires du CCAS et de ses budgets annexes qui s'est tenu le 22 avril 2026.

Considérant que le budget est voté au niveau du chapitre en investissement et au niveau du chapitre en fonctionnement.

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le projet du Budget Primitif 2026 du Centre Communal de Santé tel qu'il a été établi.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Centre Communal de Santé qui se présente de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 059-265901223-20260429-26_035-BF



| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------------|------------|
| Section de Fonctionnement | 853 402,00 | 853 402,00 |
| Section d'investissement | 22 000,00 | 22 000,00 |

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du Centre Communal de Santé qui s'équilibre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
Le Président,

Emeric FRANÇOIS.

